



1^{ER} AOÛT 2005

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} août 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2005-08-380 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOÛT 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2005-08-381 2. 1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 25 JUILLET 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2005-08-382 3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2005

1^{ER} AOÛT 2005

- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2005
- 2005-08-383 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUILLET 2005
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N.M. 4.1 TOURNOI DE GOLF DES CAISSE DU MICROMARCHÉ
- N.M. 4.2 CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION RELATIVE À LA ZONE A02-238
- 2005-08-384 5.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION RELATIVE À LA ZONE A02-238* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2005-08-385 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION RELATIVE À LA ZONE A02-238*
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 2005-08-386 5.5 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION*

1^{ER} AOÛT 2005

S RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

- 2005-08-387 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*
- AM 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226
- 2005-08-388 5.8 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*
- 2005-08-389 5.9 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226*
- AM 5.10 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMANDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS
- 2005-08-390 5.11 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*
- 2005-08-391 5.12 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMANDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*

1^{ER} AOÛT 2005

- 2005-08-392 5.13 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-02-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE DE REMORQUAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE I04-418 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- N.M. 5.14 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-03-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE 105-506 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**
- 2005-08-393 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE SALABERRY
- 2005-08-394 7.2.2 AVIS DE CHANGEMENT N^{OS} 19 ET 20 – RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DANS LE SECTEUR DE LA MONTAGNE
- 2005-08-395 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE GLISSIÈRES, CHEMIN DE GASPÉ
- 2005-08-396 7.2.4 AUTORISATION DONNÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PRÉSENTER AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT AINSI QUE DES RUES BLEURY, SAINT-DENIS ET SAINT-HUBERT
- 7.3 **URBANISME**
- 2005-08-397 7.3.1 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, 300, CHEMIN HUNTINGTON
- 2005-08-398 7.3.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

1^{ER} AOÛT 2005

2005-08-399 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU 105, RUE DE MONTCALM

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2005-08-400 7.5.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE BROMONT (MONDIAL DU VÉLO.COM)

2005-08-401 7.5.2 ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE DU COMPLEXE SPORTIF DE COWANSVILLE

2005-08-402 7.5.3 VENTE DE PUBLICITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT

2005-08-403 7.5.4 HOCKEY MINEUR : ACCESSIBILITÉ ET ÉQUITÉ

2005-08-404 7.5.5 CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À INTERNET DE BROMONT (CACIB)

2005-08-405 7.5.6 VENTE DE GARAGE DE LA FABRIQUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2005-08-406 7.7.1 OFFRE DE SERVICES RELATIVE AUX CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETAINER) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2005 AU 31 JUILLET 2006

8. DIVERS

2005-08-407 8.1 NOMINATIONS À LA SODEB

2005-08-408 8.2 DEMANDE DE P8UBLICITÉ DU CLUB D'ÂGE D'OR DE BROMONT

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2005-08-409 9.1 PERMANENCE DE MADAME LYNE LALIBERTÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

1^{ER} AOÛT 2005

- 2005-08-410 9.2 PERMANENCE DE MONSIEUR BRUNO GRONDIN AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE
- N.M. 9.3 POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE
- N.M. 9.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES
- N.M. 9.5 POLITIQUE RELATIVE AU COURRIER ÉLECTRONIQUE, À INTERNET ET AU TÉLÉPHONE
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR PANA NOKUN, LINTHIP RESTAURANT AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N.M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, RELATIVEMENT AUX PREMIERS MÉRITES OVATION REMIS LORS DE LA TENUE DES ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2005-08-411 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2005-08-380

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOÛT 2005**

1^{ER} AOÛT 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil municipal du 1^{er} août 2005 avec la modification suivante :

– le sujet numéro 5.14 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2005–08–381

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 25 JUILLET 2005

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, les procès-verbaux des assemblées des membre du Conseil municipal tenues les 4 et 25 juillet 2005.

ADOPTÉ

2005–08–382

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des compte à payer au montant de **UN MILLION TROIS CENT DIX-SEPT MILLE CENT ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS (1 317 111,63 \$)** à payer par le fonds d'administration.

1^{ER} AOÛT 2005

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2005. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 2005 se chiffre à **UN MILLION HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (1 827,00 \$)**.

2005-08-383

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
14 JUILLET 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2005.

ADOPTÉ

N. M.

TOURNOI DE GOLF DES CAISSES DU MICROMARCHÉ

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation relative au tournoi de golf des caisses du micromarché.

1^{ER} AOÛT 2005

N. M.

CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation relative à la publication d'une publicité.

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de modifier la grille de spécifications relative à la zone H04-407, de créer la zone A02-238 à même la zone R02-226 et d'ajouter la grille de spécification relative à la zone A02-238.

2005-08-384

DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 876-15-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER*

1^{ER} AOÛT 2005

LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

ADOPTÉ

2005-08-385

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-384 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-15-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-15-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-407, DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238.*

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

1^{ER} AOÛT 2005

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant la modification de la grille de spécifications relative à la zone R02-226 de même que certaines dispositions du règlement.

2005-08-386

DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 876-16-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

ADOPTÉ

2005-08-387

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

1^{ER} AOÛT 2005

ATTENDU la résolution numéro 2005-08- 386 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-16-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-16-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à la zone R02-226.

2005-08-388

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES
DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226, LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

1^{ER} AOÛT 2005

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 878-04-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

ADOPTÉ

2005-08-389

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-388 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-16-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 878-04-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226*.

ADOPTÉ

1^{ER} AOÛT 2005

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES
CONDITIONNELS**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir la zone H04-407 à la procédure d'usages conditionnels.

2005-08-390

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-04-2005 INTITULÉ
*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES
CONDITIONNELS, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 879-04-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.*

ADOPTÉ

2005-08-391

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-
04-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL***

1^{ER} AOÛT 2005

***QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA
PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-390 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-16-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 879-04-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMANDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS.*

ADOPTÉ

2005-08-392

***ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-
02-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE DE REMORQUAGE
AUTORISÉ DANS LA ZONE I04-418 À LA PROCÉDURE D'USAGES
CONDITIONNELS***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-05-223 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-16-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{ER} AOÛT 2005

D'adopter, tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 879-02-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE DE REMORQUAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 104-418 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*

ADOPTÉ

N. M.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-03-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE 105-506 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*

Le sujet numéro 5.14 est reporté à une séance subséquente.

2005-08-393

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE SALABERRY

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement des éléments mécaniques du poste de pompage Salaberry numéro 9 ;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions le 27 juin 2005 dernier et à l'analyse de la conformité faite par le consultant Groupe S.M. inc., les résultats sont présentés dans le document annexé au présent document ;

ATTENDU QUE le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme respecte les budgets pour le projet ;

ATTENDU QUE les travaux qui seront exécutés sont représentés dans le document annexé à la réfection de la rue d'aqueduc ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de réaménagement du poste de pompage Salaberry numéro 9 au plus bas soumissionnaire conforme soit à Construction F.J.L. inc., pour un montant de **DEUX CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE CINQUANTE ET UN DOLLARS ET HUIT CENTS (278 051,08\$) taxes incluses.**

1^{ER} AOÛT 2005

QUE la dite adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère de Affaires municipales et des régions,

ADOPTÉ

2005–08–394

**AVIS DE CHANGEMENT N^{OS} 19 ET 20 – RÉHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE
CHAUSSÉE DANS LE SECTEUR DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE le projet de réfection d'aqueduc a demandé des ajustements, améliorations et imprévus durant la construction du chantier exprimés sous forme de directives de changements ;

ATTENDU QUE le consultant Teknika et la Ville de Bromont ont vérifié et validé ces directives ;

ATTENDU QUE ces avis de changement constituent un ajout au contrat d'une valeur de **QUARANTE MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (40 742,90 \$) taxes incluses** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les avis de changement no 19 et 20 relatifs au projet de réfection d'aqueduc dans le secteur de la montagne pour une somme **QUARANTE MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (40 742,90 \$) taxes incluses**.

ADOPTÉ

2005–08–395

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET
D'INSTALLATION DE GLISSIÈRES, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture et l'installation de glissière de sécurité sur la rue Gaspé.

ATTENDU QU'À la fermeture des soumissions, le 13 juin 2005 à 17 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

1^{ER} AOÛT 2005

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Groupe Nepveu inc.	41 723,02 \$
Entreprise Ployard 2000 inc.	57 195,62 \$
Glissières GJB inc.	Refus de soumissionner

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture et d'installation de glissières de sécurité pour la rue Gaspé à l'entreprise Groupe Nepveu pour la somme de **QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET DEUX CENTS (41 723,02 \$), taxes incluses.**

ADOPTÉ

2005-08-396

AUTORISATION DONNÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PRÉSENTER AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT AINSI QUE DES RUES BLEURY, SAINT-DENIS ET SAINT-HUBERT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le ministère des Transports à présenter une demande au nom de la Ville de Bromont en regard des travaux d'égout et d'aqueduc inclus dans le projet de réaménagement du boulevard de Bromont ainsi que des rues Bleury, Saint-Denis et Saint-Hubert et ce, conformément au protocole convenue entre la Ville de Bromont et le ministère des Transports.

D'aviser le ministère de l'Environnement que les réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi mis en place seront intégrés aux réseaux municipaux existants dès leur mise en service et qu'ils seront conséquemment des réseaux municipaux.

1^{ER} AOÛT 2005

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Bromont ne s'objecte pas à la délivrance de tout certificats et permis pour le projet de réaménagement du boulevard de Bromont tel que le ministère des Transports lui présentera.

ADOPTÉ

2005-08-397

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, 300, CHEMIN
HUNTINGTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement avait été présentée pour le 300, rue Huntington ;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain désire investir des sommes importantes pour implanter sa résidence ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désirait et désire toujours permettre l'aménagement d'un lien sécuritaire de la ceinture de randonnée et ce, hors route ;

ATTENDU QUE suite à un échange de lettre entre la Ville et le demandeur ce dernier désire retirer sa demande de permis de lotissement ;

ATTENDU QUE le dossier sera présenté ultérieurement au conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, pour finaliser une entente avec les propriétaires afin de permettre la construction d'une résidence tout en assurant une continuité de la piste « *ceinture de randonnée du mont Brome* » et ce en aménagement hors rue.

ADOPTÉ

2005-08-398

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA HAUTE-YAMASKA**

1^{ER} AOÛT 2005

ATTENDU QUE, dans les zones ASL définies au règlement de contrôle intérimaire, tous les types de constructions agricoles et tous les types d'usages agricoles, y compris l'épandage sont permis ;

ATTENDU QUE, par conséquent, dans ces zones, les porcheries sont autorisées ;

ATTENDU QUE dans les zones ASL 1.2, ASL 1.3 et ASL 1.4 réparties sur le territoire de la Ville, on retrouve un nombre peu élevé de porcheries ;

ATTENDU QUE, dans les zones ASL 1.2, ASL 1.3 et ASL 1.4 on retrouve principalement des exploitations agricoles avec des élevages agricoles légers ou sans élevage ;

ATTENDU QUE, les zones ASL 1.2, ASL 1.3 et ASL 1.4 sont soit, contiguës à la zone blanche et au périmètre d'urbanisation, soit situées à proximité ;

ATTENDU QUE les porcheries peuvent générer des inconvénients importants en terme de pollution et d'odeurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska de modifier son règlement de contrôle intérimaire afin de retirer les zones ASL 1.2, ASL 1.3 et ASL 1.4 du territoire de la Ville et d'inclure ces zones agricoles dans une catégorie ALA ou ALB, en fonction des usages agricoles qui y sont exercés.

ADOPTÉ

2005-08-399

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU 105, RUE DE MONTCALM**

ATTENDU l'avis publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, édition du 16 juillet 2005 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage au 105, rue de Montcalm, lot 2 930 862, avec un empiètement de 12,94 mètres dans la cour avant.

ADOPTÉ

1^{ER} AOÛT 2005

2005-08-400

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE
BROMONT (MONDIAL DU VÉLO.COM)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes, promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **SEPT MILLE DOLLARS (7 000\$)** à l'organisme « Évènements sportifs de Bromont ».

D'accorder au directeur du SLCVC le pouvoir de signer la convention de partenariat avec cet organisme.

ADOPTÉ

2005-08-401

**ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE
DU COMPLEXE SPORTIF DE COWANSVILLE**

ATTENDU QUE, la Ville de Bromont souhaite offrir à sa population une offre de service complète dont les activités aquatiques ;

ATTENDU QUE la proposition d'entente de la Ville de Cowansville ne porte que sur les besoins intrinsèques de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, conséquemment à son adoption par le Conseil municipal de Cowansville, le 2 août 2005, l'entente déposée en annexe à la présente résolution, comme si récité tout au long.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la dite entente

ADOPTÉ

1^{ER} AOÛT 2005

2005-08-402

**VENTE DE PUBLICITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE
HOCKEY MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient le développement des activités physiques et du sport ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont supporte activement ses partenaires, telle l'Association du hockey de Bromont ;

ATTENDU QUE l'espace requis pour l'affichage de publicité est disponible ;

ATTENDU QUE l'affichage de publicité est compatible avec les opérations courantes dans les arénas ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'Association de hockey mineur de Bromont (AHMB) de vendre, au profit de l'organisation du hockey mineur, de la publicité pouvant être affichée au Centre sportif et culturel.

D'autoriser l'AHMB à afficher, selon les plans et normes définis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), cette publicité sur les murs nord et ouest du Centre sportif.

ADOPTÉ

2005-08-403

HOCKEY MINEUR : ACCESSIBILITÉ ET ÉQUITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise la pratique du sport et des activités physiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager cette pratique de façon équitable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE compenser financièrement les organisations encadrant le hockey mineur double lettre au prorata de la participation des joueurs bromontois.

D'autoriser la trésorerie à analyser la demande et à recommander la provenance des fonds.

1^{ER} AOÛT 2005

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) à gérer ce programme de soutien à l'équité selon les niveaux de pratique.

ADOPTÉ

2005-08-404

**CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À INTERNET DE BROMONT
(CACIB)**

ATTENDU QUE les services offerts par le Centre d'accès communautaire à Internet de Bromont (CACIB) sont d'une grande importance pour la survie de la culture technologique de la Ville.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite assurer la poursuite de ce programme.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une subvention annuelle récurrente de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)** au CACIB et d'autoriser la trésorière à analyser la demande et de recommander la provenance des fonds.

ADOPTÉ

2005-08-405

VENTE DE GARAGE DE LA FABRIQUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de la vente de garage de la Fabrique Saint-François-Xavier le 7 août 2005.

ADOPTÉ

1^{ER} AOÛT 2005

2005-08-406

**OFFRE DE SERVICES RELATIVE AUX CONSULTATIONS
GÉNÉRALES (RETAINER) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2005 AU
31 JUILLET 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**, taxes applicables en sus, à la firme Paradis, Lemieux, Francis, avocats, somme représentant les frais de consultations générales (Retainer) couvrant la période du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2006.

ADOPTÉ

2005-08-407

NOMINATIONS À LA SODEB

ATTENDU QUE le Conseil doit procéder à la nomination des membres de sa société para-municipale ;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont (SODEB) doit gérer des activités reliées au développement économique ;

ATTENDU QUE la SODEB a déjà le mandat de planifier le développement du parc industriel ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité provisoire qui aura comme mandat de gérer dans l'intérim, les opérations de la SODEB ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Pauline Quinlan, mairesse, comme présidente intérimaire du comité provisoire, Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur du développement de la Ville de Bromont et Messieurs Paul Rolland et Patrick Charbonneau étant déjà membres de la SODEB comme faisant partie dudit comité.

ADOPTÉ

1^{ER} AOÛT 2005

2005-08-408

DEMANDE DE PUBLICITÉ DU CLUB D'ÂGE D'OR DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à verser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** au Club d'âge de Bromont, somme représentant de la publicité payée par la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2005-08-409

**PERMANENCE DE MADAME LYNE LALIBERTÉ AU POSTE DE
SECRÉTAIRE À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LOISIRS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Madame Karine Mandréa-Pelletier, en congé de maternité jusqu'au 12 août 2005, a remis sa lettre de démission ;

ATTENDU QUE, selon la convention collective en vigueur, le poste a été affiché dans les différents départements de la Ville ;

ATTENDU QUE Madame Lyne Laliberté a soumis sa candidature au poste et que Madame Laliberté occupe le poste depuis juillet 2004, à l'entière satisfaction de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Lyne Laliberté obtienne sa permanence au poste de secrétaire à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) et ce, à partir du 15 août 2005, classe 4 de l'échelle salariale des employés de bureau de la convention collective.

ADOPTÉ

2005-08-410

**PERMANENCE DE MONSIEUR BRUNO GRONDIN AU POSTE DE
DIRECTEUR ADJOINT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE**

1^{ER} AOÛT 2005

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Grondin a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur adjoint poste de police, suite à son embauche le 18 janvier 2005 ;

ATTENDU QUE Monsieur Grondin a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et a satisfait aux attentes de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bourgeois, directeur du service de police, a déposé le rapport d'évaluation de monsieur Bruno Grondin et recommande sa permanence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Bruno Grondin obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, au poste de directeur adjoint service de police et ce, à partir du 19 juillet 2005.

ADOPTÉ

N. M.

**POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite politique.

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste.

N. M.

**POLITIQUE RELATIVE AU COURRIER ÉLECTRONIQUE, À
INTERNET ET AU TÉLÉPHONE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite politique.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR PANA NOKUN, LINTHIP RESTAURANT
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de demande.

1^{ER} AOÛT 2005

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME NATHALIE NORMANDEAU,
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS,
RELATIVEMENT AUX PREMIERS MÉRITES OVATION REMIS
LORS DE LA TENUE DES ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de Madame Normandeau et ladite lettre a été lue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Alain Chénier demande des informations sur les sujets 5.1, 5.2 et 5.3 de l'ordre du jour,
- Monsieur François Dandenault demande des précisions sur l'adoption des règlements de zonage simultanément.
- Monsieur Lucien Lortie demande de faire le nécessaire afin que le passage piétonnier sur la rue Shefford soit respecté par les automobilistes.
- Monsieur Gino Turcotte demande quand les travaux sur le chemin Lapointe seront terminés.
- Madame Ruth Dupont se plaint des lumières brûlées dans le stationnement et à l'entrée de l'hôtel de Ville. Elle demande ce que sont des glissières. Elle s'informe sur le projet de la Ville d'acheter des terrains sur le site olympique.

2005–08–411

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER